



BOAD

www.boad.org



CONCILIER

DEVELOPPEMENT

ET CLIMAT





Vue partielle du siège de la BOAD
Lomé (TOGO)

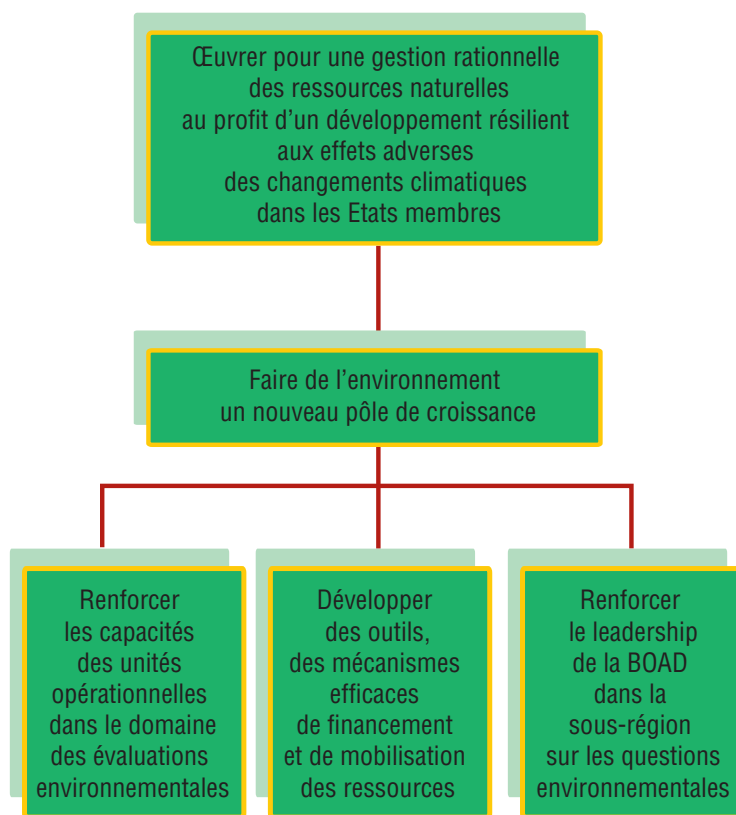
Les pays de l'UEMOA, à l'instar de la plupart des autres pays d'Afrique, ont de plus en plus à faire face aux conséquences néfastes des changements climatiques (inondations, sécheresses prolongées, vents violents, érosion côtière, etc.). Ces phénomènes ont, ces dernières années, exacerbé la vulnérabilité des populations comme celle des écosystèmes naturels.

Consciente que cette situation risque de compromettre sérieusement, à court, moyen et long termes, les efforts d'investissement pour le développement des États de l'UEMOA, la BOAD s'est engagée, dans le cadre de sa vision, à être «une banque de développement forte, pour l'intégration et la transformation économiques de l'Afrique de l'Ouest», à améliorer la gestion de l'environnement et à poursuivre sa stratégie de mobilisation de ressources appropriées pour soutenir des projets environnementaux et de lutte contre les changements climatiques.

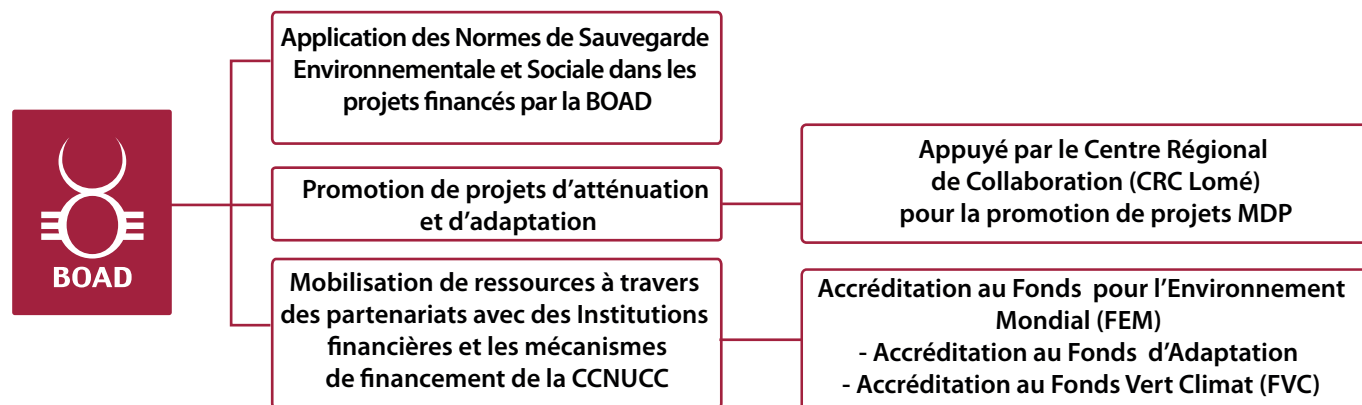
Considérant que le développement économique durable et le bien-être social des États membres reposent essentiellement sur une gestion durable des ressources naturelles de l'Union dans un contexte de pénurie face aux pressions démographiques et climatiques, la BOAD entend œuvrer pour « une gestion rationnelle des ressources naturelles au profit d'un développement résilient aux effets adverses des changements climatiques dans les États membres ».

Elle s'est ainsi engagée à apporter un appui aux États membres, en vue d'une résilience face aux chocs climatiques et à la réalisation d'une croissance durable et inclusive.

STRATEGIE ENVIRONNEMENT ET CLIMAT 2015–2019



LA BOAD ET LE CLIMAT



PARTENARIATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

PARTENAIRES	FORME	DOMAINES CONCERNES
Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)	Protocole BOAD/CCNUCC	Appui conseil dans l'identification et le développement de projet MDP
Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF)	Développement de projets	Volet atténuation : Programme CleanS Volet adaptation : Initiative LOCAL (Local Climate Adaptive Living Facility)
Fonds pour l'Adaptation	Financement (subventions)	Projets d'adaptation
Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD)	Développement de projets	Accrédité comme observateur
Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)	Financement (subvention)	Projets d'adaptation et d'atténuation
West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use (WASCAL)	Formulation et Développement de projets	Projets d'adaptation et d'atténuation

« Avec le développement et la mise en œuvre du CRC Lomé, la BOAD se veut pragmatique et cherche à faire du potentiel écologique, la base d'un développement durable de l'espace africain »

Christian ADOVELANDE
PRÉSIDENT DE LA BOAD

ACCREDITATION AUX TROIS MECANISMES FINANCIERS DE LA CCNUCC

Une des priorités de la BOAD consiste à assister ses Etats membres dans leurs efforts de promotion de projets et programmes environnementaux. Le processus d'accréditation auprès des mécanismes financiers de la CCNUCC entamé en 2011 a porté ses fruits ; la BOAD est désormais accrédité auprès du Fonds d'adaptation (FA), au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et au Fonds Vert pour le Climat (FVC).

Le FEM, le FVC et le FA ont pour mission de fournir aux pays en développement et en transition des moyens conséquents pour s'adapter à la modification du climat et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

La BOAD mobilise ainsi des ressources pour financer des projets environnementaux prioritaires et faisant partie d'un des domaines de concentration du FA, du FEM et du FVC.

CETTE ACCRÉDITATION ASSURE À LA BOAD :

- un positionnement institutionnel et politique certain en matière de finance climat
- un rôle de conseil pour les Etats de l'Afrique de l'Ouest à travers une approche intégrée
- une collaboration étroite avec les autres Institutions régionales (CEDEAO, UEMOA)

à travers :

- une amélioration de la capacité d'absorption des ressources pour l'environnement
- un renforcement des capacités des acteurs régionaux
- une augmentation de la répartition des ressources mondiales du FEM et sa visibilité
- une évaluation des besoins technologiques pour le NAPA et les NAMAS

LE CENTRE RÉGIONAL DE COLLABORATION (CRC) LOMÉ

Le siège de la BOAD à Lomé abrite, depuis janvier 2013, le premier Centre Régional de Collaboration (CRC) sur le Mécanisme pour un Développement propre (MDP), fruit de la collaboration avec la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Comme tous les CRC, celui de Lomé est destiné à apporter un soutien direct aux gouvernements, aux ONG et au secteur privé, pour l'identification et le développement de projets MDP dans le cadre du Protocole de Kyoto. Cet appui sur le terrain fait partie d'une initiative pour améliorer la répartition au niveau régional des projets MDP en levant certaines barrières (manque de ressources et d'expertise) qui empêchent les pays en développement d'avoir accès à la finance climat à travers le MDP. Il se traduit aussi par l'accompagnement des acteurs régionaux (porteurs de projets, autorités nationales désignées) à travers la mise en place d'une plateforme d'échanges de connaissances et d'expériences autour des bénéfices du MDP.

Le CRC Lomé entretient également une étroite collaboration avec les organisations partenaires qui fournissent une assistance aux États parties à la Convention à travers d'autres activités d'atténuation, notamment les Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (en anglais NAMAs), la préparation de leurs Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN/INDC) et la préparation des acteurs à l'accès aux ressources du Fonds Vert pour le Climat (FVC).

Ce Centre a déjà apporté un appui direct à des projets en cours d'exécution dans des domaines tels que l'énergie, les foyers de cuisson améliorés, l'éclairage efficace, le chauffage solaire de l'eau, etc. Le CRC Lomé a par ailleurs renforcé les capacités de ses agents dans des domaines comme le « standardised baseline » et la « finance carbone » appliquée au secteur des foyers améliorés.

MISSIONS

- Facilitation de la communication entre les parties prenantes au changement climatique et le Secrétariat de la CCNUCC
- Soutien pour la réduction des coûts et le temps de préparation des projets MDP
- Développement de Niveaux de Référence Normalisés pour faciliter le calcul des réductions d'émission de gaz à effets de serres et la détermination de l'additionnalité des projets MDP
- Promotion des programmes d'activités qui offrent une meilleure répartition régionale du MDP particulièrement en Afrique avec une réplification facile des projets de taille relativement petite
- Renforcement de l'accès des investisseurs/promoteurs de projets des PED au marché carbone
- Mise à disposition d'infrastructures pour le renforcement de capacités des acteurs nationaux et régionaux dans le domaine du changement climatique

INITIATIVE CARBONE ET MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE

INITIATIVE CARBONE DE LA BOAD

En vue de permettre à ses Etats membres de (i) bénéficier pleinement des retombées du MDP, (ii) s'adapter dans les meilleures conditions aux effets des changements climatiques et (iii) participer à l'effort mondial de réduction des émissions, la BOAD a engagé une Initiative Carbone qui vise la promotion et le financement de projets éligibles au MDP. En sa qualité d'institution multilatérale de financement, elle ambitionne de jouer un rôle catalyseur du marché carbone au sein de l'UEMOA. Dans cette perspective, la BOAD, en relation avec les Autorités nationales désignées et les porteurs de projets publics et privés, a constitué un portefeuille de projets actuellement en instruction active dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des procédés industriels, de l'agriculture, de la conservation des sols, de l'irrigation et des forêts.

En partenariat avec CDC Climat du groupe Caisse des Dépôts et Consignations et PROPARCO du groupe de l'Agence Française de Développement, la Banque a coopéré à la création du Fonds Carbone pour l'Afrique lancé en avril 2012, à Addis-Abeba, en marge de l'Africa Carbon Forum.

MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE (MDP)

Le MDP demeure le seul mécanisme de la finance carbone approuvé par les Nations Unies, entièrement opérationnel et à la disposition des pays en développement pour accéder à un développement durable tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des pays industrialisés. Cela passe par un effort global vers un développement résilient et sobre en carbone.

Objet du MDP

- Contribuer à l'objectif ultime de la CCNUCC, en l'occurrence la limitation de la concentration des émissions de GES, dans l'atmosphère à un niveau tel que cette concentration n'aura pas d'interférences dangereuses avec le système climatique de la planète
- Aider les pays de l'Annexe 1 de la Convention à se conformer à leurs engagements prévus à l'article 3 du Protocole, de limitation des émissions de GES, durant la première période d'engagement (2008-2012)
- Aider les pays en développement (Non-Annexe 1) à parvenir à un développement durable

Gaz concernés

Pour avoir le droit de bénéficier du MDP, un projet doit nécessairement générer des réductions d'émission de GES. Les gaz à effet de serre concernés inscrits à l'Annexe A du Protocole sont : le dioxyde de carbone (CO₂) ; le méthane (CH₄) ; l'oxyde nitreux (N₂O) ; les hydrofluorocarbures (HFC) ; les hydrocarbures perfluorés (PFC) ; l'hexafluorure de soufre (SF₆). Ces différents gaz ont un potentiel de réchauffement global encore appelé Potentiel de réchauffement de la planète, qui est utilisé pour connaître les efforts réalisés en matière de réduction.

Secteurs éligibles du MDP

- Energie (combustion des combustibles dans les industries énergétiques, les industries manufacturières, de construction, les transports et autres secteurs tels que le résidentiel et le tertiaire, les émissions fugitives)
- Déchets (décharges, traitements des eaux usées, etc.)
- Procédés industriels
- Utilisation des solvants
- Agriculture (fermentation entérique des animaux domestiques, gestion des fumiers, etc.)
- Forêt (boisement et reboisement). Il s'agit des secteurs émetteurs tels que décrits par la méthodologie d'inventaire des GES du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Marché du carbone

C'est un instrument qui participe à la lutte contre les changements climatiques. Ce marché permet aux pays qui ont épargné des unités d'émission (émissions permises mais non utilisées) de vendre cet excès aux pays ayant dépassé leurs objectifs d'émissions. Il comprend deux formes de marché : le marché réglementé et le marché volontaire. Sur le marché réglementé, une réglementation gouvernementale crée une demande pour les crédits de carbone. Le gouvernement choisit une cible quantifiée de réduction que des émetteurs (grands industriels) doivent atteindre. Il y a donc un plafond sur leurs émissions. Les entreprises du marché réglementé qui ne parviennent pas à atteindre leurs objectifs de réduction peuvent acheter des crédits-carbone à des entreprises qui ont dépassé les leurs. Cela peut se faire dans le cadre d'une entente gré à gré ou sur une bourse du carbone. Contrairement au marché réglementé, le marché d'échanges volontaire est un mécanisme d'échanges de crédits-carbone non lié à une réglementation internationale. Bien qu'il ne soit pas réglementé, certains standards ont été élaborés afin d'assurer une réduction d'émission de gaz à effet de serre (GES) réelle et vérifiable.



BOAD

68 av de la libération, BP 1172 Lomé, Togo
Tél.: +228 22 21 59 06 • Fax : +228 22 21 52 67
boadsiege@boad.org
www.boad.org